

# Fonctionnement ALC

## Rentrée 2022

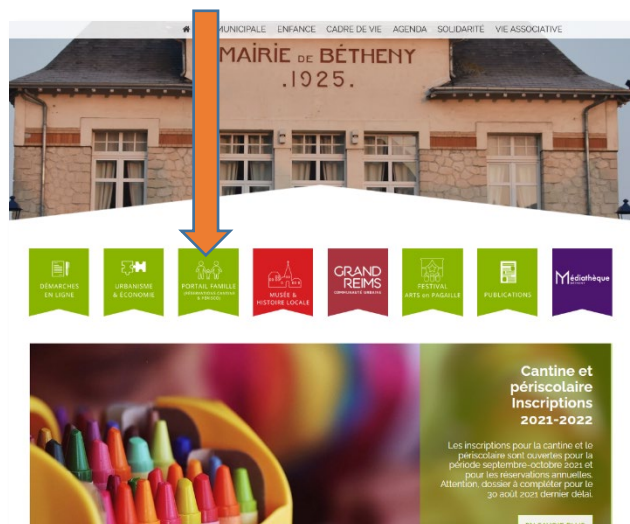
### RÉSERVATIONS

Les réservations s'effectuent :

- Directement sur Internet **via le PORTAIL FAMILLE** accessible depuis le site de la ville de Bétheny <http://ville-betheny.fr/>  
**Attention ! Ne pas confondre avec l'espace ENFANCE.**
- en se déplaçant **en mairie** directement (pas de réservation par téléphone).

**PRATIQUE ! Vous pouvez réserver / modifier / supprimer n'importe quelle réservation jusqu'à 10h la veille du jour concerné.**

**Attention ! La veille en jour ouvré.**



En cas de souci avec le portail, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie au 03 26 07 12 71.

### FACTURATION

La facturation est établie **en fonction des heures réservées** et est **émise par le Trésor Public**.

La facturation se fait sur des **périodes** allant généralement de vacances à vacances.



À réception de la facture et dans un **délai de 30 jours**, il est **possible de payer en ligne** sur <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

**Si le délai de 30 jours est passé**, vous pouvez payer soit directement au **Trésor Public**, soit dans un bureau de tabac habilité à recevoir les **paiements de proximité** du Trésor Public.

Pour identifier les buralistes partenaires par commune :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

### CANTINE (11h30-13h30)

Si votre enfant est inscrit en régime alimentaire « standard » à l'année, il est dorénavant possible de réserver un **repas de « substitution »** occasionnel.

**Attention ! Ne pas cocher les deux cases « standard » et « substitution » car cela entraînerait une double facturation.**

Pour information, les menus sont affichés en Mairie et consultables sur le site de la ville de Bétheny (<http://ville-betheny.fr/espace-famille/scolarite/article/les-menus>), sur le site du prestataire BON'APP ELIOR (<https://bonapp.elior.com>) ou via son application mobile.



## ACCUEIL DU MATIN (7h30-8h30)

L'accueil du matin est assuré de 7h30 à 8h30 : **les arrivées peuvent être échelonnées.**

## ACCUEIL DU MIDI (11h30-12h15)

Il s'agit d'un **accueil sans repas** qui est assuré de 11h30 à 12h15.

**Attention ! Ne pas confondre avec la cantine.**

## ACCUEIL DU SOIR

Il y a plusieurs temps d'accueil distincts :

### **LE « SOIR » (16H30-17H45)**

Cet accueil est assuré de 16h30 à 17h45, avec un **départ unique et groupé à 17h45.**

**Attention ! Il n'est pas possible de récupérer l'enfant avant cet horaire de 17h45.**

### **LE « SOIR SUPPLEMENTAIRE » (17H45-18H30)**

En complément du « soir » 16h30-17h45, un **accueil supplémentaire** vous est proposé jusque 18h30.

**Les départs peuvent alors être échelonnés entre 17h45 et 18h30.**

**Attention ! Tous les enfants doivent avoir été récupérés au plus tard à 18h30.**

### **LE « SOIR DEPART ECHELONNE » (16H30-17H30)**

Cet accueil est assuré de 16h30 à 17h30, avec des **départs échelonnés entre 16h30 et 17h30.**

**Attention ! Après 17h30, votre enfant ne pourra être récupéré qu'à 17h45 (lors de la sortie du groupe « Soir » qui a un départ à heure fixe à 17h45).**

## ATTENTION AUX DOUBLONS !

Afin de ne pas entraîner une double facturation, veillez à ne pas cocher simultanément :

- « accueil midi » et « cantine »
- « repas standard » et « repas de substitution »
- Accueil « soir » et « soir départ échelonné »

## HYGIÈNE

La direction de l'ALC précise que **les enfants accueillis doivent obligatoirement être propres**, le personnel encadrant n'ayant ni l'autorisation ni les moyens logistiques de pallier les « accidents » de propreté.